

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### INAUGURATION DE LA PASSE A POISSONS DE SAUVETERRE (GARD)

#### UNE REALISATION PARTENARIALE EN FAVEUR DE LA RESTAURATION DE L'AXE DE CIRCULATION DES GRANDS POISSONS MIGRATEURS

Elisabeth Ayrault, Présidente Directrice Générale de CNR, Philippe Maurizot, Conseiller régional, représentant Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Député européen, et Laurent Roy, directeur de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, ont inauguré ce jour la nouvelle passe à poissons au droit du barrage de Sauveterre. Mise en eau en septembre 2017, cette passe à poissons est la 11<sup>ème</sup> réalisée par CNR au titre de ses Missions d'intérêt général et la première construite sur le cours principal du Rhône. D'une longueur de 200 mètres, elle favorise la migration de l'anguille, de la lamproie et de l'alose, et ainsi la recolonisation du fleuve et de ses affluents.

Cette réalisation exceptionnelle, labellisée Plan Rhône, est inscrite au Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée et répond aux exigences de la Directive cadre européenne sur l'eau de 2000.

Représentant un investissement total de 17 millions d'euros, elle est le fruit d'un partenariat entre CNR, maître d'ouvrage, l'agence de l'eau RMC, la Région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Union Européenne (FEDER)



L'accord cadre du 30 juin 2009 signé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et CNR fixe pour objectif la restauration de l'axe de migration des grands poissons migrateurs que sont l'anguille, l'alose et la lamproie. Le barrage de Sauveterre constituait le deuxième obstacle rencontré par ces espèces remontant le Rhône. La passe à poissons sur ce site joue un rôle essentiel pour permettre aux migrateurs de recoloniser le fleuve et ses affluents. Elle est inscrite au Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée 2004-2009 et 2016-2021 (PLAGEPOMI), sa réalisation a été préconisée par l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité, anciennement ONEMA).

#### CONTACTS PRESSE CNR

Direction Rhône Méditerranée : David Ferry, Délégué Territorial : 04 90 15 98 31 / [d.ferry@cnr.tm.fr](mailto:d.ferry@cnr.tm.fr)

Siège : Béatrice Ailloud, Relations Presse : 04 72 00 67 21 / [b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](http://www.twitter.com/CNR_Officiel)



La passe à poissons de Sauveterre est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage pour le fleuve Rhône avec le Fonds Européen de Développement Régional



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La passe à poissons, un ouvrage exceptionnel

La passe à poissons de Sauveterre est la seule construite sur le cours principal du Rhône qui affiche à cet endroit un débit moyen de 800 m<sup>3</sup>/s. L'ouvrage est situé en rive droite du barrage-usine de Sauveterre, du côté de la centrale hydroélectrique. Sa longueur totale de 200 mètres permet aux poissons de franchir les 9,6 mètres de hauteur de chute, dans le sens de la montaison mais aussi de la dévalaison.

Un débit de 1 à 2 m<sup>3</sup>/s circule dans la passe. Il est complété d'un débit d'attrait de 8m<sup>3</sup>/s pour inciter les poissons à l'emprunter.

Une micro-centrale hydroélectrique, d'une puissance de 680 kW, turbine ce débit d'attrait supplémentaire afin de limiter les pertes d'énergie renouvelable.

On trouve d'amont en aval la succession d'ouvrages suivants :

Pour la passe à poissons :

- une prise d'eau équipée de grille « mailles larges » (barreaux espacés de 20 cm) laissant passer les poissons mais retenant les corps flottants (bois morts notamment)
- un canal d'amenée de 100 m de long
- un ouvrage d'observation et de comptage des poissons
- une succession de 39 bassins de 4.8 m x 4.7 m équipés de 2 fentes de 45 cm,
- une galerie collectrice pour l'entrée piscicole, équipées de 4 vannes baissantes

Pour le prélèvement du débit d'attrait turbiné par la micro-centrale :

- une prise d'eau équipée de grille « mailles fines » (barreaux espacés de 2 cm) qui empêchent les poissons de pénétrer vers la turbine
- un canal d'amenée de 100 m environ à ciel ouvert jusqu'au local de comptage
- un bâtiment abritant le groupe hydroélectrique qui turbine le débit d'attrait (8 m<sup>3</sup>/s)
- un bassin de restitution et de dissipation d'énergie du débit turbiné, qui rejoint la passe à poissons au niveau de l'entrée de la galerie collectrice.

Ce dispositif présente l'avantage de fonctionner en continu pour un débit du Rhône compris entre la période de basses eaux (débit de 565 m<sup>3</sup>/s) et un débit de crue de 3000 m<sup>3</sup>/s.

### Un dispositif de mesure et de comptage

Un dispositif de comptage en continu des poissons par 2 caméras a été mis en place sur la passe de Sauveterre. Le principe de cette technique de comptage consiste à filmer les poissons franchissant l'ouvrage à travers une vitre implantée dans la paroi latérale de la passe, les poissons se détachant sur un fond lumineux (caisson de rétro-éclairage en vis-à-vis de la vitre). Les vidéos sont ensuite visionnées et analysées par des spécialistes pour en évaluer les espèces, l'âge et le nombre des individus filmés. Contrairement aux dispositifs de nasse de piégeage, ce principe de vidéo permet d'éviter la mortalité des poissons.

L'ouvrage de comptage est réalisé sur un îlot central pour réduire la section d'écoulement à deux canaux larges de 50 cm :

- pour que la vitesse dans l'ouvrage de comptage soit proche de la vitesse maximale des poissons afin qu'ils ne restent pas dans cette zone ;
- pour permettre l'éclairage de l'eau afin de visualiser les poissons à travers la vitre (rétro-éclairage dans l'îlot central).

#### CONTACTS PRESSE CNR

Direction Rhône Méditerranée : David Ferry, Délégué Territorial : 04 90 15 98 31 / [d.ferry@cnr.tm.fr](mailto:d.ferry@cnr.tm.fr)

Siège : Béatrice Ailloud, Relations Presse : 04 72 00 67 21 / [b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)



La passe à poissons de Sauveterre est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage pour le fleuve Rhône avec le Fonds Européen de Développement Régional



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toutes les passes à poissons du Rhône font l'objet d'un suivi piscicole avec les Fédérations Départementales de pêche, l'Agence Française de la Biodiversité (AFB, anciennement ONEMA) et l'association Migrateurs Rhône Méditerranée.

### Un chantier démarré en 2014 générateur de retombées économiques locales

Les travaux ont débuté en mai 2014 et les essais de mise en service se sont terminés en mai 2018. La mise en eau de la passe à poissons a été effectuée en septembre 2017.

Pour réaliser la passe à poissons de Sauveterre et les opérations environnementales associées, ce sont **plus de 50 entreprises dont 95 % d'entreprises rhodaniennes qui ont participé aux chantiers**, après mise en concurrence. Ce projet de territoire permet ainsi de redistribuer localement une partie de la richesse générée par le Rhône et de contribuer, grâce aux Missions d'Intérêt Général, au maintien de l'emploi direct et indirect en région.

#### Le chantier en chiffres

- Durée du chantier : 3 ans.
- Coût : 17 M€
- Longueur de la passe : 200 mètres.
- Volume des terrassements : 25 000 m<sup>3</sup>.
- Volume de béton : 4 000 tonnes.
- Nombre tonnes de palplanches : 3 000 tonnes.

#### Les phases de travaux

- Novembre 2013 : Délivrance du permis de construire
- Mai 2014 : Démarrage des travaux

#### Finalisation des différents ouvrages :

- Avril 2015 : Canaux d'amenée
- Septembre 2015 : Ouvrages de la Prise d'eau
- Février 2016 : Mise en place de la conduite de jonction du canal d'amenée à la micro-centrale hydroélectrique
- Mars 2016 : Mise en place de la rugosité dans les bassins
- Juin 2016 : Bassins de la passe à poissons :
- Juin 2016 : Gros œuvre de la micro-centrale hydroélectrique
- Juin 2017 : Galerie collectrice
- Septembre 2016 : Local de comptage
- Septembre 2017 : Mise en eau de la passe à poissons
- Décembre 2017 : Equipement en système vidéo du local de comptage
- Avril 2018 : début de marche probatoire pour 1 mois de test de l'ensemble des installations (passe à poissons et micro-centrale)

#### CONTACTS PRESSE CNR

Direction Rhône Méditerranée : David Ferry, Délégué Territorial : 04 90 15 98 31 / [d.ferry@cnr.tm.fr](mailto:d.ferry@cnr.tm.fr)

Siège : Béatrice Ailloud, Relations Presse : 04 72 00 67 21 / [b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)



La passe à poissons de Sauveterre est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage pour le fleuve Rhône avec le Fonds Européen de Développement Régional



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une réalisation partenariale

La réalisation de la passe à poissons à Sauveterre s'intègre dans l'enjeu global de bassin de restauration de l'axe migratoire, mis en œuvre de manière concertée dans le cadre du Plan Rhône, et associant l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, CNR, l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité, anciennement ONEMA), la DREAL de Bassin Rhône Méditerranée et l'Association Migrateurs Rhône-Méditerranée.

CNR est le maître d'ouvrage de la passe à poissons construite à Sauveterre.

### Sa réalisation a représenté un investissement total de 17 millions d'euros.

Elle a été cofinancée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (41.48%), CNR (39.84%), le Fond Européen de Développement Régional (11.6%), et la Région Sud - Provence Alpes Côte d'Azur (7.08%).

### Faciliter la migration des poissons, un axe fort de la stratégie environnementale de CNR

Permettre aux poissons migrateurs de remonter de la Méditerranée jusqu'à la confluence avec la Drôme (en rive droite) et avec l'Eyrieux (en rive gauche), est un des axes de la stratégie environnementale de CNR, développée en concertation avec les territoires et ses partenaires. Sont mis en œuvre des projets environnementaux globaux alliant trois types d'actions : la réhabilitation de lônes, qui améliorent la qualité des milieux aquatiques et favorisent la biodiversité, la construction de petites centrales hydroélectriques (PCH) qui produisent une énergie verte à partir des débits réservés aux vieux Rhône, et la réalisation de passes à poissons qui facilitent la circulation dans le Rhône des espèces migratrices.

Depuis 2003, grâce à ses Missions d'intérêt Général, actions volontaires en faveur de la Vallée du Rhône, CNR a construit 11 passes à poissons (passes à bassins ou passes à anguille), dont celle de Sauveterre.

Une prochaine passe à poissons sur le secteur de Vallabrègues est actuellement à l'étude en lien avec la réalisation d'une petite centrale hydroélectrique.

## A PROPOS

### CNR

CNR est le 1<sup>er</sup> producteur français d'électricité d'origine 100 % renouvelable (eau, vent, soleil) et le concessionnaire à vocation multiple du Rhône de la frontière suisse à la mer Méditerranée : production d'hydroélectricité, déploiement de la navigation et de zones portuaires, irrigation et autres usages agricoles.

Forte de 1372 collaborateurs, CNR produit plus de 14 TWh annuels issus de son mix hydraulique, éolien et photovoltaïque. Energéticien expert en optimisation des énergies intermittentes, CNR maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur et joue un rôle majeur sur les marchés européens de l'électricité.

CNR est une entreprise au capital majoritairement public (collectivités locales, Caisse des Dépôts). Son actionnaire industriel de référence est le groupe ENGIE.

Agir pour le développement durable du territoire rhodanien fait partie intégrante du modèle de développement de CNR, basé sur la redistribution d'une partie de la valeur créée aux territoires dont est issue la production d'électricité.

Porteuses d'une vision d'aménagement à long terme, les Missions d'Intérêt Général développées depuis 2003 par CNR soutiennent l'ambition partagée avec les collectivités territoriales de faire du Rhône un puissant vecteur de développement économique. Plus de 600 actions ont déjà été menées depuis 2003 pour plus de 400 millions d'euros investis dans des projets portant sur l'environnement, le tourisme, l'énergie verte, la culture ou encore la mise en valeur du patrimoine.

### CONTACTS PRESSE CNR

Direction Rhône Méditerranée : David Ferry, Délégué Territorial : 04 90 15 98 31 / [d.ferry@cnr.tm.fr](mailto:d.ferry@cnr.tm.fr)

Siège : Béatrice Ailloud, Relations Presse : 04 72 00 67 21 / [b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)



La passe à poissons de Sauveterre est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage pour le fleuve Rhône avec le Fonds Européen de Développement Régional



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers et le réinvestit auprès des maîtres d'ouvrages (collectivités, industriels, agriculteurs et associations) pour mettre aux normes les stations d'épuration, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité aquatique. L'agence finance depuis 20 ans la restauration écologique du fleuve Rhône, dont l'amélioration du franchissement des barrages par les poissons.

### Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Face au changement climatique qui s'accroît et notamment sur les rives de la Méditerranée, la Région Sud a décidé sans attendre, de fédérer les énergies, en adoptant un plan climat comportant 100 initiatives parmi lesquelles celle de protéger, restaurer et valoriser la biodiversité des rivières (mesure 68). C'est dans ce cadre, que l'action de la Région s'inscrit et qu'elle a apporté une aide de 1,2 M€ à la Compagnie Nationale du Rhône sur le volet qualité ressource en eau et biodiversité du Plan Rhône.

La Région a demandé en juin 2017 à l'Etat une délégation de mission sur l'animation et la concertation dans le domaine de la ressource en eau et des milieux aquatiques l'eau (article 12 de la loi NOTRe) dont le décret devrait paraître courant 2018. Ainsi, la Région, en prenant appui sur les acquis des politiques déjà développées, de sa présidence de l'instance de gouvernance régionale de l'AGORA et de son rôle d'autorité concédante des ouvrages hydrauliques concédés à la Société du Canal de Provence, renforce son positionnement institutionnel et sa capacité d'actions dans un domaine qui devient un enjeu stratégique pour l'économie régionale.

### Plan Rhône

Le plan Rhône est un projet de développement durable partagé et porté par un partenariat unique. En effet, dix partenaires (l'Etat et ses établissements publics, les régions, CNR et EDF), avec le soutien financier de l'Europe, se mobilisent pour labelliser et financer les projets de développement durable autour du Rhône et de la Saône, portés par les collectivités, les associations et les entreprises des territoires.

Opération emblématique du Plan Rhône, la passe à poissons de Sauveterre, soutenue financièrement par l'Europe, est un maillon important pour garantir la continuité écologique du Rhône et la migration des grands poissons.

#### CONTACTS PRESSE CNR

Direction Rhône Méditerranée : David Ferry, Délégué Territorial : 04 90 15 98 31 / [d.ferry@cnr.tm.fr](mailto:d.ferry@cnr.tm.fr)

Siège : Béatrice Ailloud, Relations Presse : 04 72 00 67 21 / [b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr](mailto:b.ailloudkarmin@cnr.tm.fr)

Suivez l'actualité de CNR sur Twitter : [www.twitter.com/CNR\\_Officiel](https://www.twitter.com/CNR_Officiel)